

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

MÉDAC



LETTRE AUX MEMBRES
UN OUTIL POUR SERVIR

AUTOMNE 2009

EN ATTENDANT LE VOTE CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS...

LE JUGEMENT
DE LA COUR
D'APPEL DU
QUÉBEC DANS
L'AFFAIRE POWER

C. MÉDAC

UN
JUGEMENT
D'UNE
GRANDE
PORTÉE

Par M. Jean-Paul
GAGNÉ, éditeur
émérite du journal

Les Affaires

Page 2



ENTREVUE AVEC
LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ,
présidente du comité de suivi sur le vote consultatif
Page 3

SPÉCIALISTE EN RÉMUNÉRATION RECHERCHÉ

Page 4

NOUVELLES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES DU MÉDAC
LA CUVÉE 2010 : PLUS CONCENTRÉE ET MIEUX CIBLÉE

Page 5

DOSSIER FORMATION

SUITE AU SONDAGE LÉGER MARKETING,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DONNE LE FEU VERT AU PROJET DE PASSEPORT MÉDAC -2

Page 7

UN JUGEMENT D'UNE GRANDE PORTÉE

Texte reproduit avec la permission de l'auteur

Par M. Jean-Paul GAGNÉ, éditeur émérite du journal Les Affaires

La décision des trois juges de la Cour d'appel du Québec portant sur l'accès à l'information financière par les actionnaires minoritaires a une portée considérable. Cet arrêt a été rendu à la suite d'un appel de Power Corp. concernant une décision du juge Robert Mongeon, de la Cour supérieure, dans la cause l'opposant au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC).

Cette affaire a commencé avec une demande d'Yves Michaud d'avoir accès aux états financiers de Gesca qui est détenue exclusivement par Power Corporation du Canada, la société principale de la famille Desmarais... Ensuite, il s'en est retiré avec la permission de la Cour, qui a accepté que celle-ci soit reprise par le MEDAC sur la base du droit des actionnaires à avoir accès au bilan et aux résultats financiers des filiales et sous-filiales de la société dont ils détiennent des actions...

Il a toujours été admis dans la pratique de la comptabilité financière au Canada que les données financières non significatives sur des filiales, des divisions ou des propriétés d'une société cotée en Bourse pouvaient être présentées de façon consolidée (et non détaillée) dans le bilan et les résultats de la société mère. Dans sa requête en appel, Power a fait valoir qu'elle ne conservait pas dans ses bureaux les états financiers des filiales (telles que ses journaux) ni ceux de ses filiales directes (comme Gesca) et qu'elle ne pouvait donc pas les mettre à la disposition du Mouvement.

Or, les juges Joseph Nuss, Pierre Dalphond et Nicole Duval Hesler, de la Cour d'appel, ont maintenu la décision de la Cour supérieure selon laquelle l'article 157 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions oblige bel et bien une société comme Power Corporation à « maintenir à la

disposition de ses actionnaires à son siège social une copie des états financiers de toutes ses filiales et sous-filiales ».

Cet arrêt de la Cour d'appel est une première au pays. Les juges ont rejeté du revers de la main les arguments présentés par les avocats de Power, à savoir que le bilan et les résultats de Gesca et de ses quotidiens ne sont pas significatifs dans ceux de Power; que leur divulgation la rendrait vulnérable face à son seul concurrent, Quebecor Media (on reconnaît ici que la presse quotidienne francophone au Québec est entre les mains d'un duopole); que Power ne conserve pas dans ses bureaux les états financiers de ses journaux; que Power ne consolide pas les comptes de ses filiales avec les siens.

Il est probable que Power appellera de cette décision à cause de sa grande portée. Toutefois, puisque quatre juges de deux instances ont clarifié unanimement la portée de l'article 157 et qu'ils ont rejeté tous les arguments de Power Corporation, il est plausible que la Cour suprême rejette la requête en permission d'en appeler devant elle.

Il ne faut pas voir dans cet article un « bar ouvert » pour les actionnaires minoritaires, les concurrents, les employés et les syndicats qui voudraient plus d'information financière sur certaines sociétés et leurs filiales. En effet, le paragraphe 3 de cet article précise bien qu'une société peut faire valoir devant un tribunal son droit à la confidentialité si elle estime que l'information divulguée lui est préjudiciable. Certes, cet arrêt causera des maux de tête aux actionnaires de contrôle, mais il fera faire un grand pas quant à la divulgation de l'information financière aux actionnaires minoritaires, améliorera la protection des épargnants et aidera à éviter et à détecter des fraudes, en plus d'être très utile aux investisseurs. Finalement, une transparence accrue ne pourra qu'améliorer la gouvernance des sociétés.

NOUVEAU
POUR COMMUNIQUER AVEC LE MÉDAC SANS FRAIS
1-866-332-7347

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone ▶ (514) 286-1155 Télécopieur ▶ (514) 286-1154
Courriel ▶ admin@medac.qc.ca
Site internet ▶ www.medac.qc.ca

Éditeur ▶ Médac
Supervision des textes ▶ Normand Caron
Graphisme ▶ Valna inc.
Impression ▶ Valna inc.

ENTREVUE

AVEC MADAME LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ,

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MÉDAC ET RESPONSABLE DU COMITÉ DE SUIVI SUR LE VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS.

Q : VOUS POUVEZ NOUS DÉCRIRE LE CONTEXTE DE CE VOTE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES?

LCP : En premier lieu, mentionnons que le MÉDAC a été de loin un précurseur dans ce dossier. Témoignant devant le groupe de travail MacKay en 1997, nous déposions quinze recommandations dont l'une d'entre elles portait sur la soumission de la politique de rémunération de hauts dirigeants aux actionnaires. Depuis, nous n'avons cessé sous différentes formes, de présenter des propositions sur les rémunérations et sur le droit des actionnaires d'exprimer leur voix. L'année 2009 s'est toutefois distinguée par une grande victoire : le Médac a obtenu une majorité de votes aux dernières assemblées annuelles des actionnaires de 7 grandes banques canadiennes sur le principe d'un vote consultatif sur la rémunération de leurs hauts dirigeants. Par la suite, 5 autres grandes sociétés, comme BCE, Industrielle-Alliance et Manuvie, ont emboîté le pas. Ce nouveau droit des actionnaires, que la communauté financière anglaise appelle le « say on pay » deviendra réalité dans une douzaine d'entreprises dès 2010. On souhaite évidemment que beaucoup d'autres grandes sociétés québécoises et canadiennes, comme Bombardier, Power Corporation et Quebecor opteront pour cette nouvelle expression de la démocratie d'entreprise.

Q : COMMENT ONT RÉAGI TOUTES CES ENTREPRISES DEVANT CETTE VICTOIRE DU MÉDAC?

LCP : Un peu surprises sur le coup, surtout devant l'ampleur des votes exprimés par les actionnaires. Souhaitant le dialogue et un travail de concertation pour implanter cette nouvelle façon de faire, elles se sont rapprochées du Médac afin de trouver

les meilleures façons de procéder pour que ces votes consultatifs ne soient pas une mascarade ou un exercice « bidon ».

Q : LE MÉDAC A DONC ÉTÉ CONSULTÉ. COMMENT CELA S'EST-IL DÉROULÉ?

LCP : Dans un premier temps, vers la mi-juin, nous avons reçu une lettre de M. John LeBouthillier, le président du conseil d'administration de l'Industrielle-Alliance qui s'exprimait – et je le cite – « au nom des présidents des conseils d'administration des émetteurs canadiens s'étant engagés à donner aux actionnaires un vote consultatif non contraignant sur la rémunération des membres de la haute direction à leur prochaine assemblée annuelle des actionnaires... ». Il affirmait « agir dans un effort concerté afin de parvenir à un mécanisme uniforme pour la mise en œuvre du vote consultatif sur la rémunération (*« Say on Pay »*) au Canada ». Un projet de modèle de résolution nous était également soumis pour discussion. Un mois plus tard, c'est un organisme pan canadien du nom de « Coalition canadienne de la saine gouvernance (CCGG) », représentant plus de 40 grands investisseurs institutionnels, caisses de retraite et fonds communs de placement, qui sollicitait notre avis sur un projet d'implantation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants, en y ajoutant aussi celle des administrateurs de sociétés.

Q : CE PROJET VOUS SEMBLAIT-IL ACCEPTABLE?

LCP : Même si le document témoignait d'une bonne ouverture à un dialogue permanent avec les actionnaires, des modifications importantes devaient y être apportées afin de respecter les grandes orientations approuvées par le conseil d'administration de juin dernier. Celles-ci ont d'ailleurs été divulguées lors d'une conférence de presse qui réunissait des représentants des principaux médias. Nous avons donc fait part

de nos réserves à la Coalition canadienne et, à notre grande satisfaction, plusieurs ont été prises en compte. Je crois personnellement que nous progressons vers une formule qui fera consensus, tant chez les petits actionnaires, les investisseurs institutionnels, les conseils d'administration et les hauts dirigeants de ces entreprises. Le Médac aura donc également influencé le processus de consultation.

Q : POUVEZ-NOUS DÉCRIRE RAPIDEMENT LES ENJEUX DE CETTE CONSULTATION

LCP : Nous avons exprimé nos préoccupations sur quatre (4) aspects de ce projet :

- » D'abord, la formulation de la question posée aux actionnaires nous a semblé vague et sujette à de multiples interprétations. Nous avons suggéré à la Coalition de s'inspirer des meilleures pratiques actuellement en vigueur dans d'autres pays, à l'exemple de celle récemment introduite aux États-Unis par le Président Obama.
- » Ensuite, pour nous, il importait de préciser que cette procédure d'un vote consultatif des actionnaires se devait d'être exercée sur une base annuelle, et non pas une fois de temps en temps, selon le bon vouloir du conseil d'administration.
- » Également, nous devons nous assurer que le résultat du vote consultatif soit dévoilé à la fin de l'assemblée et selon les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux autres votes, comme l'élection des membres du conseil, le choix des cabinets de vérificateurs externes et les propositions présentées par les actionnaires;
- » Enfin, il était important que les entreprises se dotent de mécanismes de rétroaction (rencontres, sondages forums électroniques

» suite à la page 4

ENTREVUE AVEC MADAME LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ

d'échange) afin de recueillir les commentaires, les suggestions et les insatisfactions de tous les actionnaires, que ces derniers soient des investisseurs institutionnels ou des « petits » investisseurs. De tels mécanismes de rétroaction se doivent de recueillir des avis mais également de rendre compte dans quelle mesure ce processus de consultation a eu un impact sur la prise de décision.

Q : SELON LE MÉDAC, QUEL IMPACT POURRAIT AVOIR CE VOTE CONSULTATIF SUR LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES?

LCP : Rappelons qu'un système de rémunération excessif constitue un coût important pour les entreprises et engendre souvent des effets pervers, comme inciter les dirigeants à des prises de décision hautement risquées mettant en danger la pérennité de l'entreprise ou encourager le développement d'un sentiment d'injustice au sein des employés. Il peut aussi léser les actionnaires en captant une trop

grande part des bénéfices ou en diluant l'actionariat.

Le principe d'un vote consultatif des actionnaires sur ces systèmes de rémunération, sans être la panacée et sans amoindrir la responsabilité du conseil d'administration, pourra agir comme un « ticket modérateur » susceptible de ramener les « plafonds salariaux » des hauts dirigeants de nos sociétés dans des proportions plus raisonnables pour l'actionnaire. Il y a là certes, un enjeu économique, mais encore plus un enjeu moral.

APPEL À TOUS SPÉCIALISTE EN RÉMUNÉRATION

Au cours des prochains mois, le MÉDAC devra effectuer l'analyse des rapports des comités de rémunération d'une vingtaine d'entreprises dans le cadre de l'implantation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants. Ces rapports se trouvent dans les circulaires de sollicitation de procuration. Nous sommes ainsi à la recherche d'un spécialiste en rémunération des hauts dirigeants afin de nous appuyer dans l'analyse des rapports des comités de rémunération. La personne recherchée doit être familière avec les programmes d'intéressement à court et à long terme, les programmes de retraite et tous les autres moyens utilisés par les organisations pour attirer, récompenser, motiver et fidéliser les hauts dirigeants. Notamment, elle doit être en mesure d'apprécier :

» les incidences de la politique de rémunération sur la prise de risque par les gestionnaires;

- » les stratégies de rémunération de l'entreprise pour créer de la valeur ajoutée à long terme pour l'organisation;
- » l'impact de la structure de la rémunération sur le nombre d'actions en circulation et par ricochet sur la dilution;
- » les impacts de l'encadrement des régimes d'intéressement à long terme en cas de changement de contrôle notamment en ce qui a trait au programme de rémunération variable relié au cours de l'action de la société;
- » les régimes de retraite et leurs particularités pour les hauts dirigeants de manière à ce que les actionnaires puissent mettre en relation les avantages consentis aux dirigeants partant à la retraite en relation avec leur rémunération antérieure, la durée de leur engage-

ment au sein de l'entreprise et leur contribution à son essor;

- » les circonstances et les conditions justifiant les indemnités de départ accordées aux hauts dirigeants;
- » l'écart entre la rémunération du plus haut dirigeant et la rémunération moyenne des employés de l'organisation.

La personne retenue doit être en mesure d'étudier ces politiques entre décembre 2009 et mars 2010 et d'émettre une opinion écrite dans des délais courts. Les personnes intéressées doivent faire parvenir un bref texte nous décrivant leur expérience ou leur curriculum vitae avant le 13 novembre au secrétariat du MÉDAC à admin@medac.qc.ca. Les conditions d'exécution du mandat sont à discuter. Un accusé de réception sera acheminé à tous.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRE : *cuvée 2010*

1 EXERCICE DES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ACCORDÉES AUX DIRIGEANTS DANS LE CADRE DE LA VENTE DE L'ENTREPRISE

Il est proposé que le conseil d'administration adopte un règlement stipulant que lors d'un changement de contrôle, la levée des options accordées aux dirigeants se fasse au prix moyen de clôture de l'action durant le quatrième mois précédant l'annonce de la transaction.

2 PLUS DE CANDIDATS QUE DE POSTES À POURVOIR

Il est proposé que le conseil d'administration soumette au vote des actionnaires un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir au sein du conseil d'administration.

3 RATIO D'ÉQUITÉ

Il est proposé que le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction dévoilent les « ratios d'équité » entre la rémunération globale du chef de la direction d'une part, la rémunération globale des 5 dirigeants désignés d'autre part et la rémunération globale moyenne des employés.

4 LIMITE MAXIMALE DE LA PORTION VARIABLE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique stipulant que la portion variable de la rémunération des hauts dirigeants ne représente pas plus de 40 pour cent de leur rémunération totale.

NOTE : CES PROPOSITIONS SERONT ACHÉMINÉES AUX SOCIÉTÉS CIBLÉES DE LA FAÇON SUIVANTE :

SOCIÉTÉS VISÉES	Prop. 1	Prop. 2	Prop. 3	Prop. 4
Banque Royale		X	X	
Banque de Montréal		X	X	
Banque Scotia		X	X	
Banque CIBC		X	X	
Banque Toronto-Dominion		X	X	
Banque Nationale		X	X	
Banque Laurentienne		X	X	
ManuVie		X	X	
Power Corporation		X	X	X
BCE	X	X	X	X
Industrielle Alliance		X	X	X
Quebecor	X	X	X	X
Bombardier		X	X	X

ÉTAT DES EFFECTIFS DU MÉDAC

Le MÉDAC comptait 1973 membres en règle au 30 juillet 2009. Voici quelques statistiques compilées à partir de notre fichier et présentées au Conseil d'administration à sa réunion d'août dernier :

- » Hommes (68%)
Femmes (32%)
- » Représentation régionale :
Montréal (34%) Montérégie (20%)
Laval-Laurentides-Lanaudière (14%)
Québec (12%) Mauricie-Centre-du-Québec (4%) Estrie (4%). Les autres régions se répartissent les autres membres (12%).
- » 23% des membres ont participé à la formation « Passeport Médac »
- » 17% ont opté pour le forfait de 100\$ / 3 ans

LES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES, C'EST VOTRE AFFAIRE !

Tel est le titre d'une nouvelle brochure produite par l'Autorité des marchés

financiers (AMF) en collaboration avec le MÉDAC. Elle a pour but d'informer les actionnaires sur les assemblées annuelles en général et de les inviter à gérer activement leurs affaires en y participant. Le contenu porte sur la compréhension des droits des actionnaires, les sources d'information disponibles sur les sociétés, comment s'y préparer et y participer personnellement.

On peut se procurer le document en s'adressant au MÉDAC ou à l'AMF-Centre de renseignements (418-525-0337 ou 514-395-0337). Le document sera aussi disponible en ligne sur le site lautorite.qc.ca à compter de novembre 2009.

DANS LES ARCHIVES DU MÉDAC : UNE ENTREVUE HISTORIQUE DE YVES MICHAUD

« Je veux que les actionnaires s'occupent de leurs affaires pour améliorer la démocratie d'entreprise ! » a déclaré le Président fondateur du MÉDAC, M. Yves Michaud lors d'une entrevue diffusée le 23 janvier 1998 sur les ondes de la radio de Radio-Canada à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires

de la Banque CIBC. C'est une entrevue qui a marqué l'histoire de la démocratie actionnariale au Canada. À écouter sur le site de Radio-Canada à l'adresse suivante :

http://archives.radio-canada/economie_affaires/institutions_financieres/clips/11168

FERNAND DAOUST, VICE-PRÉSIDENT DU MÉDAC RACONTE SES COMBATS

Invité par l'Action Nationale à prononcer une conférence lors d'un souper-bénéfice qui aura lieu le vendredi 30 octobre 2009 à 18h au Lion d'Or sur la rue Ontario à Montréal, M. Fernand Daoust ne manquera pas de faire partager à son auditoire ses nombreux combats de syndicaliste, de défenseur de la langue française et de promoteur des droits des petits investisseurs et actionnaires. Toute personne intéressée à entendre M. Daoust peut se procurer des billets au coût de 100\$ en téléphonant au 514-845-8533 ou via le site internet www.action-nationale.qc.ca.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone ▶ 514-286-1155

Télécopieur ▶ 514-286-1154

Courriel ▶ admin@medac.qc.ca

Site internet ▶ medac.qc.ca

Membre individuel 1 an : **35 \$** Membre individuel 3 ans : **100 \$** Don additionnel _____ \$

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____ Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____

Tél. (domicile) : (_____) _____ Tél. (bureau) : (_____) _____ Courriel : _____

MODE DE PAIEMENT

Paiement par chèque au nom du MÉDAC : _____ \$

Paiement par carte  : _____ \$ Numéro de carte _____
Date d'expiration _____

Signature

Date

UN SUCCÈS CONFIRMÉ ET...UN AVENIR ASSURÉ

Les résultats du sondage de la firme Léger Marketing, réalisé cet été auprès des participants au programme de formation « Passeport Médac », confirment hors de tout doute que les objectifs fixés au départ ont été pleinement atteints : taux de satisfaction de 92% quant au rapport qualité-prix et à la compétence des formateurs, de 85% pour l'ensemble des critères et de 76% quant à l'utilité de cette formation pour mieux gérer son portefeuille d'investissements. Fort de ces constats (qu'on peut consulter sur le site internet du MÉDAC), le Conseil d'administration a approuvé à sa dernière réunion, un plan de développement pour les 3 prochaines années comportant les éléments suivants :

- A** Consolider le programme « Passeport Médac » et le rendre plus accessible, notamment dans les régions du Québec, via des réseaux déjà organisés
- B** Développer et expérimenter un programme avancé et complémentaire au « Passeport Médac »
- C** Produire et diffuser des outils de sensibilisation et d'information « grand public » à l'intention de diverses catégories d'investisseurs
- D** Mettre sur pied une structure permanente de coordination des activités d'éducation désignée sous le vocable « Centre de recherche, de référence et d'éducation des petits investisseurs-actionnaires (CRÉPIA) »

Ces grandes orientations seront discutées au cours des prochains mois avec nos partenaires stratégiques, (i.e. l'Autorité des marchés financiers et l'École des sciences de la gestion de l'UQAM) afin de les associer à notre démarche.

LE PROGRAMME 2009-2010 VA BON TRAIN

Depuis janvier 2009, 262 personnes se sont inscrites au 12 sessions programmées durant la période. Il reste encore des places disponibles pour les sessions de décembre et celles du premier semestre de 2010. Le programme des sessions à venir est reproduit dans le tableau ci bas.

Montréal	4 soirs	1-8-10 et 15 décembre	18 h à 21 h	École des sciences de la gestion de l'UQAM
Québec	2 jours consécutifs	3 et 4 décembre	9 h à 16 h	Université du Québec (Siège social)
PREMIER SEMESTRE 2010				
Montréal	4 mercredis soirs consécutifs	3-10-17 et 24 février	18 h à 21 h	École des sciences de la gestion de l'UQAM
Drummondville	2 jours consécutifs	3 et 4 mars	9 h à 16 h	CEGEP de Drummondville
Montréal	2 jours consécutifs	25 et 26 mars	9 h à 16 h	École des sciences de la gestion de l'UQAM
Québec	2 jours consécutifs	7 et 8 avril	9 h à 16 h	Université du Québec (Siège social)
Montréal	4 mardis soirs consécutifs	4-11-18 et 25 mai	18 h à 21 h	École des sciences de la gestion de l'UQAM

LES UNIVERSITÉS DU 3^E ÂGE OUVRENT LEURS PORTES AU MÉDAC

Une première expérience a été réalisée les 14 et 15 mai derniers : l'Université du 3^e âge de l'Université Laval de Québec a mis à son programme du printemps 2009 la session « Passeport Médac : une initiation aux marchés financiers ». Résultats : 30 inscriptions de petits investisseurs de la région de la Capitale Nationale, âgés de 50 ans et plus.

Une deuxième expérience est au menu cet automne, cette fois-ci en collaboration avec l'université du 3^e âge de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). La session prévue se tiendra à Rouyn-Noranda les 29 et 30 octobre prochain.

Des discussions sont également en cours avec d'autres universités du Québec pour la diffusion de ce programme.

» PASSEPORT MÉDAC : FORMATION DE BASE POUR INVESTISSEURS NOVICES



M. Normand Caron (à gauche) responsable de la formation au MÉDAC et
M. Réjean Belzile, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM



**PLUS DE
450 MEMBRES
SATISFAITS**

Frais d'inscription :
115\$
(80\$ pour les
membres du
Médac)

Programme
2009-2010
disponible sur le site
medac.qc.ca

UN PROGRAMME DE FORMATION UNIQUE
ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF DONNANT
LES PETITS INVESTISSEURS ET ACTIONNAIRES
RESPONSABILITÉS.

CE PROGRAMME D'UNE DURÉE
3 HEURES CHACUNE. AU TITRE
PERMETTANT DE VOUS INSCRIRE

1. COMPRÉHENSION GÉNÉRALE DU FONCTIONNEMENT DU MÉDAC

- Mission et avenir du MÉDAC
- Schéma général de l'offre et de la demande
- L'équation « risque/rendement »
- Tableau-synthèse des véhicules de placement
- Efficiences des marchés

2. CONNAISSANCE DES PRODUITS OFFERTS PAR LES MARCHÉS FINANCIERS

- Les 3 caractéristiques de base de tout produit financier
- Principales caractéristiques des différents produits offerts
- Théorie et techniques de l'évaluation des produits
- Démarche et stratégie pour l'investisseur novice

3. INITIATION AUX TECHNIQUES D'ÉVALUATION DE SES TITRES BOURSIERS

- Quelques notions élémentaires de comptabilité
- Critères de choix de ses titres boursiers
- Obtenir et lire l'information financière d'une société
- Évaluer les performances financières d'une société
- Auto-gestion et suivi de son portefeuille de titres

4. STRATÉGIE DE PROTECTION ET DE DÉFENSE DES DROITS DES ACTIONNAIRES

- Les gardiens du système
- Les assemblées annuelles des actionnaires
- Rôle et mandat des organismes de réglementation des marchés financiers
- Fonds communs et fonds négociés en bourse

**UN CERTIFICAT-CADEAU
« PASSEPORT-MÉDAC »
SOUS VOTRE SAPIN DE NOËL?**
Offrez à Noël une inscription au programme
de formation « Passeport MÉDAC »
à quelqu'un que vous aimez et
obtenez un rabais de 15\$ sur les frais d'inscription.
**OFFRE VALABLE JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 2009
À TOUT MEMBRE EN RÈGLE DU MÉDAC**



MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone ▶ 514-286-1155 SANS FRAIS ▶ 1-866-332-7347
Télécopieur ▶ 514-286-1154
Courriel ▶ admin@medac.qc.ca www.medac.qc.ca

Ce programme est offert en collaboration avec



ESG UQAM

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT